

# Fiche de données de sécurité

## conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

REF: 740100.50

NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)

Page: 1/17

Date d'impression: 15.05.2024

Date de révision: 18.01.2024

Version: 2.15.8.21

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société

#### 1.1 Identificateur de produit

REF 740100.50  
Nom commercial NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)

Numéro(s) d'enregistrement REACH : voir la rubrique 3.1 / 3.2 ou  
Numéro d'enregistrement pour cette substance(s) n'existe pas, puisque le tonnage annuel ne nécessite pas d'inscription ou la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement.

1 x 600 µL Liquid Proteinase K UFI: TTWV-43C9-R202-NTGN  
1 x 12 mL RLW  
1 x 13 mL RLE  
1 x 25 mL RLB UFI: D0HW-E3PF-P200-V61A  
1 x 13 mL RLY UFI: GXGW-X302-C20G-6UF8

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Produit pour l'analyse.

Assignation à des scénarios d'exposition selon REACH, RIP 3.2 Codes: SU 0-2, PC 21, PROC 15, AC 0

Le scénario d'exposition est intégrée dans les sections 1-16.

##### Utilisations déconseillées

Aucune donnée disponible

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant:

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG  
Valenciener Str. 11, 52355 Düren, Allemagne  
Tél. +49 2421 969 0

E-mail: [sds@mn-net.com](mailto:sds@mn-net.com) ([msds@mn-net.com](mailto:msds@mn-net.com))

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR : Centre Antipoison Toxicovigilance France (CATF)  
tél. +33 (0) 1 40 05 48 48

<<https://centres-antipoison.net/>>

CH : Tox Info Suisse

8032 Zürich, tél. depuis la Suisse 145/ international +41 44 251 51 51, <<https://www.toxinfo.ch>>

DE : Centre national d'informations toxicologiques (GGIZ)

99089 Erfurt, tél. +49 361 730 730, <<https://www.ggiz-erfurt.de>>

*S'il arrivait qu'un bloc de texte ne soit pas disponible en français, il sera formulé en anglais.*

Les versions actualisées de nos fiches de données de sécurité sont à votre disposition sur Internet :

<<http://www.mn-net.com/SDS>>

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.0 Classification du produit selon le règlement (CE) 1272/2008



GHS02 GHS05 GHS07 GHS08 GHS09

Mention d'avertissement DANGER

**Mention de danger** **Classes/catégories de danger**

H226	Flam. Liq. 3
H302	Acute Tox. 4 oral
H314	Skin Corr. 1 B
H317	Skin Sens. 1
H334	Resp. Sens. 1
H411	Aquatic Chronic 2

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange selon le règlement (CE) 1272/2008

25 mL RLB



MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG  
Valenciener Str. 11  
52355 Düren · Germany  
[www.mn-net.com](http://www.mn-net.com)

DE Tel.: +49 24 21 969-0 [info@mn-net.com](mailto:info@mn-net.com)  
CH Tel.: +41 62 388 55 00 [sales-ch@mn-net.com](mailto:sales-ch@mn-net.com)  
FR Tel.: +33 388 68 22 68 [sales-fr@mn-net.com](mailto:sales-fr@mn-net.com)  
US Tel.: +1 888 321 62 24 [sales-us@mn-net.com](mailto:sales-us@mn-net.com)

# Fiche de données de sécurité

## conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

REF: 740100.50	NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)	Page: 2/17
Date d'impression: 15.05.2024	Date de révision: 18.01.2024	Version: 2.15.8.21



Mention d'avertissement DANGER

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H226	Flam. Liq. 3
H302	Acute Tox. 4 oral
H314	Skin Corr. 1 B
H317	Skin Sens. 1
H318	Eye Dam. 1
H411	Aquatic Chronic 2
H412	Aquatic Chronic 3

### 13 mL RLY



GHS07

Mention d'avertissement ATTENTION (WARNING)

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H319	Eye Irrit. 2
H412	Aquatic Chronic 3

### 600 µL Liquid Proteinase K



GHS08

Mention d'avertissement DANGER

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H334	Resp. Sens. 1

### 12 mL RLW

Mention d'avertissement - Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses

Aucune classe de danger

### 13 mL RLE

Mention d'avertissement - Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses

Aucune classe de danger

Liste des phrases H : voir rubrique 16.2

## 2.2 Éléments d'étiquetage selon règlement (CE) 1272/2008

Selon le « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » (CLP/GHS), il y a seulement le symbole(s) et l'identificateur(s) de produit qui doivent figurer sur les emballages intérieurs (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.1.2). Les substances ou mélanges appartenant aux catégories de dangers les moins graves et dotés de la mention d'avertissement **ATTENTION** ainsi que les substances et mélanges facilement inflammables **ne requièrent pas** de marquage avec les phrases H et P dans une quantité **jusqu'à 125 mL** (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.2). Cette simplification de l'étiquetage N'est PAS valable pour les substances



MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG  
 Valencienner Str. 11  
 52355 Düren · Germany  
[www.mn-net.com](http://www.mn-net.com)

DE Tel.: +49 24 21 969-0 info@mn-net.com  
 CH Tel.: +41 62 388 55 00 sales-ch@mn-net.com  
 FR Tel.: +33 388 68 22 68 sales-fr@mn-net.com  
 US Tel.: +1 888 321 62 24 sales-us@mn-net.com

# Fiche de données de sécurité

## conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

REF: 740100.50

NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)

Page: 3/17

Date d'impression: 15.05.2024

Date de révision: 18.01.2024

Version: 2.15.8.21

sensibilisantes.

### 25 mL RLB



Mention d'avertissement: DANGER  
H314, H317

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.  
P260sh, P264, P272, P280sh, P303+361+353, P305+351+338, P310, P333+313, P405, P501

Ne pas respirer les poussières/vapeurs. Bien se laver les mains après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu/réceptacle dans le traitement réglementé des déchets.

### 13 mL RLY



Mention d'avertissement: ATTENTION (WARNING)

### 600 µL Liquid Proteinase K



Mention d'avertissement: DANGER  
H334

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
P261sh, P284, P342+311, P501

Éviter de respirer les poussières/vapeurs. [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Éliminer le contenu/réceptacle dans le traitement réglementé des déchets.

### 12 mL RLW

Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses  
Mention d'avertissement: -

### 13 mL RLE

Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses  
Mention d'avertissement: -

## Éléments d'étiquetage du produit complet



Mention d'avertissement: DANGER  
H314, H317, H334

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

P260sh, P264, P272, P280sh, P284, P303+361+353, P305+351+338, P310, P333+313, P405, P501

# Fiche de données de sécurité

## conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

REF: 740100.50

NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)

Page: 4/17

Date d'impression: 15.05.2024

Date de révision: 18.01.2024

Version: 2.15.8.21

Ne pas respirer les poussières/vapeurs. Bien se laver les mains après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu/réceptif dans le traitement réglementé des déchets.

### 2.3 Autres dangers

#### Effets nocifs physico-chimiques éventuels

Produit généralement corrosif quand le pH est inférieur à 2 ou supérieur à 11,5. Propriétés inflammables. Pour thiocyanate de guanidine CAS 593-84-0: Les propriétés H314, H332 "Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Nocif par inhalation." ne sont pas pertinentes car la solution mélangée est tamponnée à pH 4-9 (voir la directive GHS 1272/2008 / CE Annexe I, chapitre 3.2.3.1.2.).

#### Effets nocifs éventuels sur les personnes et symptômes éventuels

Suivant la concentration, la température et la durée du contact, provoque des brûlures plus ou moins graves et des blessures à guérison lente sur la peau, les yeux et les muqueuses. Les vapeurs, en particulier celles émanant d'un liquide chaud, et les brumes sont fortement irritantes pour les yeux et les voies respiratoires. Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé en cas d'ingestion, de contact direct avec la peau. Un contact répété, même en faible quantité, peut entraîner une sensibilisation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Le kit contient de petites quantités d'enzymes, ce qui peut entraîner une sensibilisation par contact direct et répété.

#### Effets nocifs éventuels sur l'environnement

{? 6} Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. {?6} Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

PBT : non applicable

vPvB : non applicable

#### Possibles effets perturbateurs endocriniens

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants

### 3.1 Substances ou 3.2 Mélanges

#### 25 mL RLB

Nom de la substance: *chlorure de 1-dodecylpyridinium*  
N° CAS.: 104-74-5

Classement des substance: H301, Acute Tox. 3 oral, H312, Acute Tox. 4 derm., H317, Skin Sens. 1, H319, Eye Irrit. 2, H410, Aquatic Chronic 1

Formule : C<sub>17</sub>H<sub>30</sub>ClN

N° d'enregist. REACH :-

N° CE : 203-232-2

Concentration: 2,5 - <5 %

selon GHS: H302, Acute Tox. 4 oral, H317, Skin Sens. 1, H318, Eye Dam. 1, H411, Aquatic Chronic 2

Nom de la substance: *thiocyanate de guanidine*

N° CAS.: 593-84-0

Classement des substance: H302, Acute Tox. 4 oral, H312, Acute Tox. 4 derm., H314, Skin Corr. 1 B, H332, Acute Tox. 4 inh., H412, Aquatic Chronic 3

Formule : C<sub>2</sub>H<sub>6</sub>N<sub>4</sub>S

Pseudonym (de): Guanidiniumrhodanid

N° d'enregist. REACH : 01-2120735072-65-0001

N° CE : 209-812-1

N° Id : 615-004-00-3

Concentration: 30 - <45 %

selon GHS: H302, Acute Tox. 4 oral, H314, Skin Corr. 1 B, H412, Aquatic Chronic 3

**Fiche de données de sécurité**  
**conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE**

REF: 740100.50	NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)	Page: 5/17
Date d'impression: 15.05.2024	Date de révision: 18.01.2024	Version: 2.15.8.21

Nom de la substance: *ethanol*  
 N ° CAS.: 64-17-5  
 (dénaturé avec 1% de 2-butanone)  
 Classement des substance: H225, Flam. Liq. 2  
 Formule : C<sub>2</sub>H<sub>6</sub>O; C<sub>2</sub>H<sub>5</sub>OH  
 Pseudonym (de): Äthylalkohol, vergällter Spiritus  
 N°d'enregist.REACH : 01-2119457610-43-xxxx  
 N° CE : 200-578-6 N° Id : 603-002-00-5  
 Concentration: 5 - <20 %  
 selon GHS: H226, Flam. Liq. 3

**13 mL RLY**

Nom de la substance: *dodécylsulfate de sodium*  
 N ° CAS.: 151-21-3  
 Classement des substance: H228, Flam. Sol. 1, H302, Acute Tox. 4 oral, H315, Skin Irrit. 2, H318, Eye Dam. 1, H332, Acute Tox. 4 inh., H335, resp. irrit. STOT SE 3, H412, Aquatic Chronic 3  
 Formule : C<sub>12</sub>H<sub>25</sub>NaO<sub>4</sub>S  
 Pseudonym (de): Natriumlaurylsulfat  
 N°d'enregist.REACH : 01-2119489461-32-xxxx  
 N° CE : 205-788-1  
 Concentration: 2,5 - <3 %  
 selon GHS: H319, Eye Irrit. 2, H412, Aquatic Chronic 3

Nom de la substance: *dodécylsulfate de sodium*  
 N ° CAS.: 151-21-3  
 Classement des substance: H228, Flam. Sol. 1, H302, Acute Tox. 4 oral, H315, Skin Irrit. 2, H318, Eye Dam. 1, H332, Acute Tox. 4 inh., H335, resp. irrit. STOT SE 3, H412, Aquatic Chronic 3  
 Formule : C<sub>12</sub>H<sub>25</sub>NaO<sub>4</sub>S  
 Pseudonym (de): Natriumlaurylsulfat  
 N°d'enregist.REACH : 01-2119489461-32-xxxx  
 N° CE : 205-788-1  
 Concentration: 1 - <2,5 %  
 selon GHS: Les critères de classification ne sont pas remplis.

**600 µL Liquid Proteinase K**

Nom de la substance: *protéinase K, liquide*  
 N ° CAS.: 39450-01-6  
 Classement des substance: H315, Skin Irrit. 2, H319, Eye Irrit. 2, H334, Resp. Sens. 1  
 Formule : Enzyme C. No. 3.4.21.64, origin: tritirachium album  
 Pseudonym (de): Endopeptidase K  
 N° CE : 254-457-8 N° Id : 647-014-00-9  
 Concentration: 1 - <3 %  
 selon GHS: H334, Resp. Sens. 1

Nom de la substance: *glycérine*  
 N ° CAS.: 56-81-5  
 Classement des substance: Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.  
 Formule : C<sub>3</sub>H<sub>8</sub>O<sub>3</sub>  
 Pseudonym (de): 1,2,3-Propantriol  
 N°d'enregist.REACH : 01-2119471987-18-xxxx  
 N° CE : 200-289-5 N° Id : n/a  
 Concentration: 10 - <50 %  
 selon GHS: Les critères de classification ne sont pas remplis.

**12 mL RLW**

Nom de la substance: *substances/mélange <1%*  
 N ° CAS.: -  
 Classement des substance: Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.  
 Concentration: 0,1 - <1 %  
 selon GHS: Les critères de classification ne sont pas remplis.



# Fiche de données de sécurité

## conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

REF: 740100.50	NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)	Page: 6/17
Date d'impression: 15.05.2024	Date de révision: 18.01.2024	Version: 2.15.8.21

### 13 mL RLE

Nom de la substance: *substances/mélange <1%*  
N° CAS.: -

Classement des substance: Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.  
Concentration: 0,1 - <1 %  
selon GHS: Les critères de classification ne sont pas remplis.

### 3.3 Remarques

Lorsqu'ils ne sont pas répertoriés, des mélanges ajoutés avec de l'eau [N° CAS 7732-18-5] à 100%. Libellé des phrases H et P : voir rubrique 16.2.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Transporter le blessé à l'air frais, hors de la zone de danger. Le garder au calme, limiter la déperdition de chaleur. Demander une assistance médicale. Montrer au médecin l'emballage du produit, le mode d'emploi ou cette fiche de données de sécurité. En cas de problèmes respiratoires, transporter la victime chez le médecin en position à moitié assise.

#### 4.1.1 Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau ou les muqueuses à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Si possible, utiliser du savon. Ne pas essayer de neutraliser. Éventuellement faire un bandage sans trop serrer.

#### 4.1.2 Après contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau courante, un flacon lave-œil ou une douchette pendant au moins 10 minutes en maintenant bien écartées les paupières de l'œil affecté tout en protégeant l'œil non atteint. En cas de douleur, instiller si possible au préalable des gouttes oculaires avec de la proxymetacaine à 0,5% (par ex. Proparacain POS®) pour soulager les spasmes de la paupière. Faire ensuite un bandage sans trop serrer. Consulter un ophtalmologiste en vue d'un traitement ultérieur.

#### 4.1.3 Après inhalation

Après l'inhalation de brouillards ou de vapeurs, faire respirer de l'air frais ; libérer les voies respiratoires. En cas de vomissement et de perte de connaissance, placer le blessé dans la position latérale de sécurité et libérer les voies respiratoires. Premier traitement avec une dose de dexaméthasone en aérosol. Garder la personne au calme et au chaud, éventuellement pratiquer la respiration artificielle. Faire inhaler de l'oxygène en cas de difficulté respiratoire. En cas d'arrêt ventilatoire et circulatoire, pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire.

#### 4.1.4 Après ingestion

Après une ingestion, faire immédiatement boire beaucoup d'eau additionnée de charbon actif. Ne pas provoquer le vomissement. Ne pas essayer de neutraliser. Consulter un médecin qui vous informera sur les effets indésirables éventuels.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation. Effets chroniques : Un contact répété, même en petites quantités, peut entraîner une sensibilisation. Pénétration et destruction rapides de la peau. Surtout sous forme chauffée.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### 4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**BRÛLURE CHIMIQUE :** En cas de CONTACT AVEC LA PEAU, laver immédiatement et avec beaucoup d'eau pendant une durée prolongée. Les tentatives de neutralisation risquent souvent d'aggraver la situation. Après des réactions inflammatoires, traiter aux glucocorticostéroïdes. En cas de CONTACT AVEC LES YEUX, laver immédiatement et avec beaucoup d'eau pendant une durée prolongée. Prendre des mesures pour soulager les spasmes de la paupière. Indiquer le nom de la substance corrosive. Consulter un ophtalmologiste en vue d'un traitement ultérieur. Administrer une solution d'hydroxyde d'aluminium. Après inhalation d'un aérosol corrosif, exécuter un traitement prophylactique contre l'œdème pulmonaire. Faire inhaler de l'oxygène en cas de difficulté respiratoire. Informer le patient, s'il y a lieu, sur les mesures à prendre et les éventuels effets néfastes à long terme. ---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés

Des extincteurs adaptés à la classification d'incendie et, le cas échéant, une couverture anti-feu doivent être disponibles à un endroit bien en vue dans la zone de travail. Tous les extincteurs comme la MOUSSE, L'EAU PULVÉRISÉE, LA POUDRE SÈCHE, LE DIOXYDE DE CARBONE peuvent être utilisés.

#### 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés

Aucune donnée disponible





# Fiche de données de sécurité

## conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

REF: 740100.50

NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)

Page: 7/17

Date d'impression: 15.05.2024

Date de révision: 18.01.2024

Version: 2.15.8.21

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

ATTENTION : inflammable (voir le système général harmonisé GHS). Peut former des mélanges vapeur-air explosifs. Formation de mélanges vapeur-air irritants ou nocifs pour la santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Non, pour le produit listé. Le produit ne requiert aucun équipement de protection. Les emballages brûlent comme du papier ou du plastique. Utiliser de l'eau pulvérisée pour précipiter le brouillard formé. Recueillir l'eau d'extinction. Utiliser seulement un équipement auxiliaire résistant aux produits chimiques.

Au besoin, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant (appareil autonome) et en cas de pollution massive, porter un vêtement de protection contre les produits chimiques (combinaison de protection totale).

### 5.4 Indications complémentaires

Danger éventuel pour l'environnement **seulement en cas de dégagement d'assez grandes quantités** de la substance ou des produits de décomposition.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs. Lors de la manipulation, porter des gants de protection appropriés (voir 8.2.2). Porter des lunettes de protection, au besoin, un écran facial pour protéger le visage. Le personnel doit être initié périodiquement aux dangers et mesures de protection conformément aux instructions du plan de sécurité. Respecter les restrictions d'emploi.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

{? 6}Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. {/?6}Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

PBT : non applicable

vPvB : non applicable

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Immédiatement absorber le liquide écoulé avec un agglomérant universel. Confier la substance absorbée aux autorités compétentes en vue de son élimination. Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau. Recueillir les petites quantités, les diluer dans de l'eau et les jeter à l'égout.

### 6.4 Référence à d'autres sections

voir les informations dans les sections 5.4, 7, 8 et 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conformément au mode d'emploi ci-joint. À utiliser uniquement dans des locaux bien aérés.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Un stockage en toute sécurité est garanti dans l'emballage original de MACHEREY-NAGEL.

Classe de stockage (VCI) : 3

Classe de pollution des eaux (DE) : 3

#### 7.2.1 Exigences relatives aux entrepôts et récipients

Pour le stockage et le rangement, garder l'emballage original hermétiquement fermé. Utiliser des suremballages appropriés pour le transport de récipients en verre.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit pour l'analyse.

## RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

13 mL RLY

Substance : *dodécylsulfate de sodium*

CAS No. : 151-21-3

25 mL RLB

Substance : *chlorure de 1-dodécylpyridinium*

CAS No. : 104-74-5

Substance : *ethanol*

CAS No. : 64-17-5

DNEL : [derm] 343 mg/kg; [inh] 950 mg/m<sup>3</sup>

DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

PNEC (eau douce) : 0.96 mg/L

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée



MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG  
Valencienner Str. 11  
52355 Düren · Germany  
[www.mn-net.com](http://www.mn-net.com)

DE Tel.: +49 24 21 969-0 [info@mn-net.com](mailto:info@mn-net.com)  
CH Tel.: +41 62 388 55 00 [sales-ch@mn-net.com](mailto:sales-ch@mn-net.com)  
FR Tel.: +33 388 68 22 68 [sales-fr@mn-net.com](mailto:sales-fr@mn-net.com)  
US Tel.: +1 888 321 62 24 [sales-us@mn-net.com](mailto:sales-us@mn-net.com)

# Fiche de données de sécurité

## conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

REF: 740100.50	NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)	Page: 8/17
Date d'impression: 15.05.2024	Date de révision: 18.01.2024	Version: 2.15.8.21

Limites d'exposition (VME) : 1000 ppm / 1900 mg/m<sup>3</sup>  
 Limites d'exposition (VLCT ou VLE) : 5000 ppm / 9500 mg/m<sup>3</sup>  
 TRGS 900 (DE) : 200 ppm / 380 mg/m<sup>3</sup>  
 E/e respirable  
 Facteur d'exposition à court-terme : 4 (II), Y  
 résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus  
 SUVA(CH) MCT valeur : 500 ppm / 960 mg/m<sup>3</sup>  
 listed in TRGS (DE) : 900, 905

Substance : *thiocyanate de guanidine* CAS No. : 593-84-0  
 DNEL : [inh] 1092 µg/m<sup>3</sup>  
 DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs  
 PNEC (eau douce) : 42.4 µg/L  
 PNEC = Predicted No Effected Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

**12 mL RLW**  
 Substance : *substances/mélange <1%* CAS No. : -

**13 mL RLE**  
 Substance : *substances/mélange <1%* CAS No. : -

**600 µL Liquid Proteinase K**  
 Substance : *glycérine* CAS No. : 56-81-5  
 DNEL : [inh] 56 mg/m<sup>3</sup>  
 DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs  
 PNEC (eau douce) : 0.885 mg/L  
 PNEC = Predicted No Effected Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

Limites d'exposition (VME) : 10 mg/m<sup>3</sup>  
 TRGS 900 (DE) : 200 E mg/m<sup>3</sup>  
 E/e respirable  
 Facteur d'exposition à court-terme : 2 (I), Y  
 résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus  
 SUVA(CH) MCT valeur : 50 e\* mg/m<sup>3</sup>  
 listed in TRGS (DE) : 905

Substance : *protéinase K, liquide* CAS No. : 39450-01-6  
 SUVA(CH) MCT valeur : 0,00006 15min mg/m<sup>3</sup>

### 8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne ventilation et aération du local, un sol résistant aux produits chimiques avec écoulement intégré et possibilité de lavage. Veiller à une propreté impeccable des lieux de travail.

- 8.2.1 **Protection respiratoire**  
 En cas de manipulation en milieu ouvert de la substance, éventuellement utiliser un masque filtrant de protection respiratoire de la classe A/AX. Aucune recommandation supplémentaire.
- 8.2.2 **Protection de la peau / Protection des mains**  
 Oui, des gants selon EN 374 (temps de perméation >30 min - classe 2), en PVC, en latex naturel, en Neopren, ou en nitrile (par exemple de Ansell ou de KCL). Tous gants en latex résistants aux produits chimiques (avec code EN 374-3 classe 1) peuvent être utilisés temporairement.
- 8.2.3 **Protection des yeux / Protection du visage**  
 Oui, des lunettes de sécurité à la norme EN 166 avec écrans latéraux intégrés ou la protection enveloppante ou écran facial.
- 8.2.4 **Protection de la peau**  
 Recommandée, pour ne pas abîmer les vêtements portés, pour qu'il ne se produise aucune contamination avec ces substances dangereuses.
- 8.2.5 **Mesures de protection et d'hygiène**  
 Il est interdit de manger, boire, fumer, priser et stocker des aliments dans le local de travail. Passer préventivement de la crème sur les mains. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, les rincer immédiatement à l'eau claire et les faire tremper dans l'eau. Se laver méticuleusement les mains avec de l'eau et du savon en fin de repas et avant les repas ; ensuite appliquer une crème protectrice.
- 8.2.6 **Risques thermiques**  
 Aucune donnée disponible





# Fiche de données de sécurité

## conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

REF: 740100.50	NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)	Page: 9/17
Date d'impression: 15.05.2024	Date de révision: 18.01.2024	Version: 2.15.8.21

### 8.3 Limitation and monitoring of environmental exposure

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### 13 mL RLY

a) État d'agrégation:	liquide
b) Couleur:	incolore
c) Odeur:	inodore
d) Point de fusion :	Aucune donnée disponible
e) Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
f) Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
g) Limites d'explosivité (inférieures/supérieures):	Aucune donnée disponible
h) Point d'éclair :	Aucune donnée disponible
i) Température d'inflammation :	Aucune donnée disponible
j) Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
k) Valeur pH :	8.5-9.5
l) Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
m) Hydrosolubilité :	Aucune donnée disponible
n) Coefficient de dispersion (K <sub>ow</sub> ):	Aucune donnée disponible
o) Pression de vapeur (20°C) :	Aucune donnée disponible
p) Densité :	1.01 g/cm <sup>3</sup>
q) Densité de vapeur rel. (air=1) :	Aucune donnée disponible
r) Granulométrie :	Aucune donnée disponible

#### 25 mL RLB

a) État d'agrégation:	liquide
b) Couleur:	jaunâtre
c) Odeur:	d'alcool
d) Point de fusion :	Aucune donnée disponible
e) Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
f) Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
g) Limites d'explosivité (inférieures/supérieures):	Aucune donnée disponible
h) Point d'éclair :	Aucune donnée disponible
i) Température d'inflammation :	Aucune donnée disponible
j) Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
k) Valeur pH :	6.5-7.5
l) Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
m) Hydrosolubilité :	Aucune donnée disponible
n) Coefficient de dispersion (K <sub>ow</sub> ):	Aucune donnée disponible
o) Pression de vapeur (20°C) :	Aucune donnée disponible
p) Densité :	Aucune donnée disponible
q) Densité de vapeur rel. (air=1) :	Aucune donnée disponible
r) Granulométrie :	Aucune donnée disponible

#### 12 mL RLW

a) État d'agrégation:	liquide
b) Couleur:	incolore
c) Odeur:	inodore
d) Point de fusion :	Aucune donnée disponible
e) Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
f) Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
g) Limites d'explosivité (inférieures/supérieures):	Aucune donnée disponible
h) Point d'éclair :	Aucune donnée disponible
i) Température d'inflammation :	Aucune donnée disponible
j) Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
k) Valeur pH :	7-8
l) Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
m) Hydrosolubilité :	Aucune donnée disponible
n) Coefficient de dispersion (K <sub>ow</sub> ):	Aucune donnée disponible
o) Pression de vapeur (20°C) :	Aucune donnée disponible
p) Densité :	1.00 g/cm <sup>3</sup>
q) Densité de vapeur rel. (air=1) :	Aucune donnée disponible
r) Granulométrie :	Aucune donnée disponible



**Fiche de données de sécurité**  
**conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE**

REF: 740100.50	NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)	Page: 10/17
Date d'impression: 15.05.2024	Date de révision: 18.01.2024	Version: 2.15.8.21

**13 mL RLE**

a) État d'agrégation:	liquide
b) Couleur:	incolore
c) Odeur:	inodore
d) Point de fusion :	Aucune donnée disponible
e) Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
f) Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
g) Limites d'explosivité (inférieures/supérieures):	Aucune donnée disponible
h) Point d'éclair :	Aucune donnée disponible
i) Température d'inflammation :	Aucune donnée disponible
j) Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
k) Valeur pH :	8-9
l) Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
m) Hydrosolubilité :	Aucune donnée disponible
n) Coefficient de dispersion (K <sub>o/e</sub> ):	Aucune donnée disponible
o) Pression de vapeur (20°C) :	Aucune donnée disponible
p) Densité :	1.0 g/cm <sup>3</sup>
q) Densité de vapeur rel. (air=1) :	Aucune donnée disponible
r) Granulométrie :	Aucune donnée disponible

**600 µL Liquid Proteinase K**

a) État d'agrégation:	liquide
b) Couleur:	incolore
c) Odeur:	inodore
d) Point de fusion :	Aucune donnée disponible
e) Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
f) Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
g) Limites d'explosivité (inférieures/supérieures):	Aucune donnée disponible
h) Point d'éclair :	Aucune donnée disponible
i) Température d'inflammation :	Aucune donnée disponible
j) Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
k) Valeur pH :	7-8
l) Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
m) Hydrosolubilité :	0-100 %
n) Coefficient de dispersion (K <sub>o/e</sub> ):	Aucune donnée disponible
o) Pression de vapeur (20°C) :	Aucune donnée disponible
p) Densité :	1.1 g/cm <sup>3</sup>
q) Densité de vapeur rel. (air=1) :	Aucune donnée disponible
r) Granulométrie :	Aucune donnée disponible

**9.2 Autres informations**

**9.2.1 Informations sur les classes de danger physique**

Aucune donnée disponible  
 {Le temps moyen de montée en pression du tampon constitué de perchlorate de sodium [CAS 7601-89-0] 40 - <60% (1,47 s) est inférieur au temps moyen de montée en pression de l'élément de référence acide nitrique 65% (3,29 s), mais supérieur au temps moyen de montée en pression de l'élément de référence solution aqueuse de chlorate de sodium 40% (0,78 s). Le tampon présente des propriétés oxydantes conformément au règlement de transport de l'ONU, classe 5, division 5.1.{/?2}.

**9.2.2 Autres paramètres liés à la sécurité**

Aucune donnée n'est disponible pour les autres paramètres des mélanges, car aucun enregistrement ni rapport sur la sécurité chimique n'est requis.

Les substances sont très corrosives.



**Fiche de données de sécurité**  
**conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE**

REF: 740100.50 NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps) Page: 11/17  
 Date d'impression: 15.05.2024 Date de révision: 18.01.2024 Version: 2.15.8.21

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- 10.1 Réactivité**  
Aucune autre donnée disponible.
- 10.2 Stabilité chimique**  
pas d'instabilité connue.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Peut réagir violemment avec les matières organiques. Peut former des substances très réactives avec des agents oxydants. Possible: &H:EUH031& Aucune autre donnée disponible.
- 10.4 Conditions à éviter**  
Plus besoin.
- 10.5 Matières incompatibles**  
---
- 10.6 Produits de décomposition dangereux**  
Les composants/réactifs sont conditionnés séparément de manière sécurisée dans l'emballage original. Par ailleurs, aucune décomposition dangereuse n'est connue durant la période de conservation du produit dans son emballage original.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger selon le règlement (CE) 1272/2008**  
 Les données suivantes sont valables pour les substances pures. Aucune donnée quantitative n'est disponible pour le produit.

**13 mL RLY**  
 Substance : *dodécylsulfate de sodium* N° CAS : 151-21-3  
 Canada CEPA 1999 : DSL yes  
 LD50 orl rat : 1288 mg/kg  
 LC50 ihl rat : 3,900 mg/L/1H

**25 mL RLB**  
 Substance : *chlorure de 1-dodécylpyridinium* N° CAS : 104-74-5  
 LD50 orl rat : 203 mg/kg  
 Effets aigus : Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé en cas d'ingestion, de contact direct avec la peau. Un contact répété, même en faible quantité, peut entraîner une sensibilisation.

Substance : *ethanol* N° CAS : 64-17-5  
 Canada CEPA 1999 : DSL yes  
 LD50 orl rat : 6200 mg/kg  
 LC\_Low ihl gpg : 21,900 mg/L  
 LC\_Low orl hmn : 1400 mg/kg  
 LC50 ihl mus : 123,4 mg/L/4H  
 LC50 ihl rat : 115,9-133,8 mg/L/4H  
 LD50 orl mus : 3450 mg/kg

TRGS 905 (DE) : K5, M5, R F C

Substance : *thiocyanate de guanidine* N° CAS : 593-84-0  
 Canada CEPA 1999 : DSL yes  
 LD50 orl rat : 593 mg/kg  
 LC50 ihl rat : 5,319 mg/L/4H  
 Effets aigus : Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé en cas d'ingestion, .

**12 mL RLW**  
 Substance : *substances/mélange <1%* N° CAS : -

**13 mL RLE**  
 Substance : *substances/mélange <1%* N° CAS : -



# Fiche de données de sécurité

## conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

REF: 740100.50	NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)	Page: 12/17
Date d'impression: 15.05.2024	Date de révision: 18.01.2024	Version: 2.15.8.21

### 600 µL Liquid Proteinase K

Substance : *glycérine* N° CAS : 56-81-5  
 LD50 orl rat : 12600 mg/kg

TRGS 905 (DE) : R F C

Substance : *protéinase K, liquide* N° CAS : 39450-01-6

Effets aigus : Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé en cas .  
 Effets chroniques : Un contact répété, même en faible quantité, peut entraîner une sensibilisation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

## 11.2 Autres dangers

### Possibles effets perturbateurs endocriniens

Aucune donnée disponible

### Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Les données suivantes sont valables pour les substances pures.

#### 13 mL RLY

Nom de la substance: *dodécylsulfate de sodium* CAS-Nr.: 151-21-3  
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ne pas rejeter dans l'environnement.  
 Les substances/mélanges dangereux pour l'environnement ne doivent pas être étiquetés avec des phrases P jusqu'à 125 ml (UE 1272/2008, annexe I, paragraphe 1.5.2).  
 LC50 daphnia magna/48h : 6.3 mg/L  
 LC50 fish/96h : 1.31-22.5 mg/L  
 Classe de pollution des eaux (DE) : 2  
 Classe de stockage (VCI) : 12-13

#### 25 mL RLB

Nom de la substance: *chlorure de 1-dodecylpyridinium* CAS-Nr.: 104-74-5  
 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ne pas rejeter dans l'environnement.  
 Les substances/mélanges dangereux pour l'environnement jusqu'à 125 ml ne doivent pas être étiquetés avec des mentions H et P (UE 1272/2008, annexe I, paragraphe 1.5.2).  
 Classe de pollution des eaux (DE) : 3  
 Classe de stockage (VCI) : 12-13

#### Nom de la substance: *ethanol*

CAS-Nr.: 64-17-5

PNEC (eau douce) : 0.96 mg/L  
 PNEC = Predicted No Effect Concentration = concentration à laquelle aucun effet sur l'environnement n'est attendu  
 LC50 daphnia magna/48h : >100 g/L  
 LC50 pimephales promelas/96h : 13.4-15.1 g/L  
 LC50 leuciscus idus/96h : [48h] 8.14 g/L  
 LC50 fish/96h : 13 g/L  
 EC50 daphnia/48h : 9.3-14.2 g/L  
 IC50 scenedesmus quadricauda/72h : [7d] 5000 mg/L  
 EC10 pseudomonas putita/16h : [EC5] 6500 mg/L  
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 0096  
 Classe de stockage (VCI) : 3

#### Nom de la substance: *thiocyanate de guanidine*

CAS-Nr.: 593-84-0

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ne pas rejeter dans l'environnement.  
 Les substances/mélanges dangereux pour l'environnement ne doivent pas être étiquetés avec des phrases P jusqu'à 125 ml (UE 1272/2008, annexe I, paragraphe 1.5.2).  
 PNEC (eau douce) : 42.4 µg/L  
 PNEC = Predicted No Effect Concentration = concentration à laquelle aucun effet sur l'environnement n'est attendu  
 LC50 fish/96h : [4d] 89.1 mg/L  
 EC50 daphnia/48h : 42.4 mg/L  
 IC50 scenedesmus quadricauda/72h : 130 mg/L  
 EC10 pseudomonas putita/16h : [10d] 200 mg/L  
 Classe de pollution des eaux (DE) : 3



**Fiche de données de sécurité**  
conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

REF: 740100.50	NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)	Page: 13/17
Date d'impression: 15.05.2024	Date de révision: 18.01.2024	Version: 2.15.8.21

Classe de stockage (VCI) : 12

**12 mL RLW**

Nom de la substance: *substances/mélange <1%*  
Classe de pollution des eaux (DE) : 1  
Classe de stockage (VCI) : 12-13

CAS-Nr.: -

**13 mL RLE**

Nom de la substance: *substances/mélange <1%*  
Classe de pollution des eaux (DE) : 1  
Classe de stockage (VCI) : 12-13

CAS-Nr.: -

**600 µL Liquid Proteinase K**

Nom de la substance: *glycérine*

CAS-Nr.: 56-81-5

PNEC (eau douce) : 0.885 mg/L  
PNEC = Predicted No Effect Concentration = concentration à laquelle aucun effet sur l'environnement n'est attendu  
LC50 fish/96h : >5000 24h mg/L  
EC50 daphnia/48h : >10 24h g/L  
IC50 scenedesmus quadricauda/72h : IC5 7d >10 g/L  
EC10 pseudomonas putida/16h : EC5: >10 g/L  
Classe de pollution des eaux (DE) : 0  
Classe de stockage (VCI) : 10

Nom de la substance: *protéinase K, liquide*

CAS-Nr.: 39450-01-6

Classe de pollution des eaux (DE) : 1  
Classe de stockage (VCI) : 13

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**13 mL RLY**

Nom de la substance:  *dodécylsulfate de sodium*  
Coefficient de dispersion (K<sub>o/e</sub>) : 1,6  
Nom de la substance:  *ethanol*  
Coefficient de dispersion (K<sub>o/e</sub>) : -0,31  
Nom de la substance:  *thiocyanate de guanidine*  
Coefficient de dispersion (K<sub>o/e</sub>) : -1,11 pH 5.1

CAS-Nr.: 151-21-3

CAS-Nr.: 64-17-5

CAS-Nr.: 593-84-0

**600 µL Liquid Proteinase K**

Nom de la substance:  *glycérine*  
Coefficient de dispersion (K<sub>o/e</sub>) : -1,76

CAS-Nr.: 56-81-5

**12.4 Mobilité dans le sol**

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée disponible

**12.7 Autres effets néfastes**

Aucune information supplémentaire disponible



**Fiche de données de sécurité**  
**conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE**

REF: 740100.50	NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)	Page: 14/17
Date d'impression: 15.05.2024	Date de révision: 18.01.2024	Version: 2.15.8.21

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

Ne pas mélanger à des déchets acides au risque de former des gaz toxiques.  
 Prière de respecter les directives nationales pour la collecte et l'élimination de déchets de laboratoire (code de déchets 16 05 06).

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les petites quantités peuvent être mises à l'égout après forte dilution. Les contenants vides de réactifs corrosifs préalable à l'élimination, rincer avec de l'eau.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1 - 14.4 : produit non dangereux au sens de la réglementation relative au transport de marchandises dangereuses (Ethanol: ADR SI144/ IATA A58)

**14.5 Dangers pour l'environnement**

pas nécessaire, que de petites quantités de substances dangereuses, que de petites quantités de cette substances

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

pas nécessaire

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Sans objet

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Loi sur la protection des substances dangereuses (DE : Chemikaliengesetz - ChemG), août 2013, stand : octobre 2020  
 Ordonnance sur la protection contre les substances dangereuses (E : Gefahrstoffverordnung - GefStoffV), nov. 2010, stand : Mrz 2017  
 Règle techniques allemandes TRGS 200 relative à la classification et au marquage de substances, préparations et produits ; version d'octobre 2011  
 Règle techniques allemandes TRGS 201, Classification et étiquetage des activités impliquant des substances dangereuses, février 2017  
 Règle techniques allemandes TRGS 220, Aspects nationaux lors de la préparation des fiches de données de sécurité, janvier 2017  
 Règle techniques allemandes TRGS 400, Évaluation des risques pour les activités impliquant des substances dangereuses, juillet 2017  
 Règle techniques allemandes TRGS 401, Skin contact hazard - identification, assessment, action, juin 2008, état : février 2011  
 BekGS 408, Application du GefStoffV et du TRGS avec l'entrée en vigueur du règlement CLP, décembre 2009, état : janvier 2012  
 Règle techniques allemandes TRGS 500, Mesures de protection, mai 2008  
 Règle techniques allemandes TRGS 510, Stockage de substances dangereuses dans des conteneurs portables depuis mars 2013, état : octobre 2015  
 Wasserhaushaltsgesetz - WHG, Section 3 Manipulation de substances dangereuses pour l'eau, juillet 2009, état : août 2016  
 Notice/mode d'emploi MN, également sur [www.mn-net.com](http://www.mn-net.com)  
 Recherchez les réglementations spécifiques à votre pays.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

pas nécessaire pour ces petites quantités

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**16.1 Changements par rapport à la dernière version**

Entre les versions 2.15.8.21 et 2.2.2.2 les changements suivants ont été appliqués : - 13 corrections aux données des composants - 6 corrections aux données mixages - 19 corrections aux données chimiques

**16.2 Libellé des phrases H et P**

**16.2.1 Libellé des phrases H**

H	Entre les versions 2.15.8.21 et 2.2.2.2 les changements suivants ont été appliqués : - 13 corrections aux données des composants - 6 corrections aux données mixages - 19 corrections aux données chimiques
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.





# Fiche de données de sécurité

## conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

REF: 740100.50	NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)	Page: 15/17
Date d'impression: 15.05.2024	Date de révision: 18.01.2024	Version: 2.15.8.21

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 16.2.2 Libellé des phrases P

P260sh	Ne pas respirer les poussières/vapeurs.
P264	Bien se laver les mains après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280sh	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P284	[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
P303+361+353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P333+313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans le traitement réglementé des déchets.

### 16.3 Restrictions d'emploi recommandées

L'usage de ce produit est réservé aux professionnels.  
 Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes. Voir les dispositions légales en vigueur sur la protection des jeunes au travail ! (94/33/CE)  
 Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et celles qui allaitent. Voir les dispositions légales en vigueur sur la protection des mères salariées (92/85/CEE) ! Utilisé correctement, le produit ou test individuel présente un faible potentiel de dangers.

### 16.4 Sources bibliographiques

KÜHN, BIRETT, Brochures sur les matières dangereuses, 2021  
 Directive 1999/92/EG Exigences minimales pour améliorer la sécurité et la protection de la santé des travailleurs exposés aux atmosphères potentiellement explosives  
 SUVA .CH, valeurs limites dans l'air au travail 2009, révisé le 01/2009  
 Règlement 790/2009/UE, adaptation du règlement 1272/2008/UE au progrès technique et scientifique (1ère APT)  
 Règlement 453/2010/EU, adaptation du règlement REACH 1907/2006/EG  
 TRGS 907, Règles techniques allemandes pour la liste des substances et des causes de sensibilisation, mise à jour en novembre 2011  
 Règlement 487/ 2013/EU, adaptation du règlement 1272/2008/EG au progrès technique et scientifique (4ème ATP)  
 Règlement 1221/2015/UE, adaptation du règlement 1272/2008/CE au progrès technique et scientifique (7e APT)  
 Règlement 776/2017/UE, adaptation du règlement 1272/2008/EG au progrès technique et scientifique (10e APT)  
 Règlement 669/2018/UE, adaptation du règlement 1272/2008/CE au progrès technique et scientifique (11e APT)  
 Règlement 1480/2018/UE, adaptation du règlement 1272/2008/CE au progrès technique et scientifique (13e APT)  
 Règlement 521/2019/UE, adaptation du règlement 1272/2008/EG au progrès technique et scientifique (12e ATP)  
 TRGS 900, règles techniques allemandes sur les valeurs limites dans l'air au travail, état 03/2019  
 Règlement 217/2020/UE, adaptation de l'annexe VI, partie 3, du règlement 1272/2008/CE au progrès technique et scientifique (14e APT)  
 Règlement 878/2020/UE, adaptation de l'annexe II du règlement REACH 1907/2006/EG  
 Règlement 1182/2020/UE, adaptation de l'annexe VI, partie 3, du règlement 1272/2008/CE au progrès technique et scientifique (15e APT)  
 Règlement 643/2021/UE, adaptation de l'annexe VI, partie 1, du règlement 1272/2008/CE au progrès technique et scientifique (16e APT)  
 Règlement 849/2021/UE, adaptation de l'annexe VI, partie 3, du règlement 1272/2008/CE au progrès technique et scientifique (17e APT)  
 Règlement 692/2022/UE, adaptation de l'annexe VI, partie 1, du règlement 1272/2008/CE au progrès technique et scientifique (18e APT)

#### révisions/mises à jour

Motif de la révision : 2014-02 Structure corrigée des sections selon le règlement 453/2010/UE, si nécessaire  
 2014-04 ajustement conformément au règlement 487/2013/UE  
 2016-03 ajustement selon le règlement 1221/2015/UE  
 Ajustement 2017-08 conformément à l'Ordonnance sur la dénaturation de l'éthanol 2016/1867/EU  
 Ajustement 2017-11 selon le dossier d'enregistrement ECHA  
 Ajustement 2022-11 conformément au règlement 878/2020/UE

### 16.5 Autres informations

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG présente les informations précitées en toute bonne foi conformément au niveau de ses connaissances en date de la révision. Les directives de sécurité décrites répondent exclusivement aux manipulations du produit effectuées en toute sécurité par un personnel suffisamment formé. Le lecteur de ces informations est tenu de s'assurer, au cas par cas, que sa formation et son aptitude satisfont pour la manipulation en toute responsabilité des produits. Les informations communiquées



MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG  
 Valencienn Str. 11  
 52355 Düren · Germany  
[www.mn-net.com](http://www.mn-net.com)

DE Tel.: +49 24 21 969-0 info@mn-net.com  
 CH Tel.: +41 62 388 55 00 sales-ch@mn-net.com  
 FR Tel.: +33 388 68 22 68 sales-fr@mn-net.com  
 US Tel.: +1 888 321 62 24 sales-us@mn-net.com

# Fiche de données de sécurité

## conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

REF: 740100.50	NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)	Page: 16/17
Date d'impression: 15.05.2024	Date de révision: 18.01.2024	Version: 2.15.8.21

n'ont ni la fonction d'assurer une propriété du produit au sens de prescriptions de garantie, ni d'assumer une garantie quelconque. Elles ne cautionnent donc ni une convention légale contractuelle, ni extracontractuelle. MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG n'assume aucune garantie pour tous dommages issus de l'usage ou de la confiance apportée aux informations précitées. Pour toute information complémentaire, nous renvoyons à nos conditions de vente et de livraison.

### 16.6 Légende / Abréviations

ADR:	Convention relative au transport international des marchandises dangereuses par route
Akt:	aigu
BTT:	valeur de tolérance biologique au poste de travail
CAO:	Cargo Aircraft Only, seul avion spécialisé
CAS:	Chemical Abstracts Service
CE:	Communauté européenne
CLP:	Classification, Labelling and Packaging
CMR:	cancérigène, mutagène, toxique pour la reproduction
Corr:	corrosif, caustique
DCO:	demande chimique en oxygène
CSCL:	Chemical Substance Control Law (Jp)
Dam:	dommageable
DNEL:	Derived No-Effect Level (Concentration ou dose en dessous de laquelle aucun effet sur l'homme n'est attendu)
derm:	dermique
EC10:	Concentration provoquant un effet toxique chez 10 % des organismes testés
N° CE:	Numéro de substance de l'inventaire communautaire des substances
EmS:	Guide des mesures de gestion des accidents à bord des navires
fish:	poisson (non spécifié)
GHS:	GSysteme général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
gpg:	cochon d'Inde
ICAO:	International Civil Aviation Organization
ihl:	inhalé
intrav:	intraveineux
IMDG:	International Maritime Dangerous Goods Code
ipt:	intrapéritonéale
ISHL:	Industrial Safety and Health Law (Jp)
LC50:	concentration mortelle 50%
LD50:	dose létale 50%
leuciscus idus:	poisson, ide, orfe
MCT:	concentration maximale sur le lieu de travail
Met:	métal
mus:	souris
Muta:	mutagène
NIOSH:	National Institute for Occupational Safety and Health (US)
NRD:	pas rapidement dégradable
Karz:	cancérigène
onchorhynchus mykiss:	poisson, truite arc-en-ciel
orl:	oralement
OSHA:	Occupational Safety and Health Administration (US)
PAX:	marchandises dangereuses peuvent être chargées dans les avions de passagers
PBT:	substance persistante, bioaccumulable et toxique
pH:	PH
pimephales promelas:	poisson, tête-de-boule américaine
PNEC:	Predicted No Effect Concentration (Concentration à laquelle aucun effet sur l'environnement n'est attendu)
PROC 15:	Catégorie de processus 'Utilisation comme réactif de laboratoire'
PRTR:	Law for PRTR and Promotion of Chemical Management (Jp)
PVC:	chlorure de polyvinyle
quail:	oiseau, caille
rat:	rat
rbt:	lapin
RD:	rapidement dégradable
RE:	exposition répétée
REACH:	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
REF:	numéro d'article
Reg-Nr:	numéro d'enregistrement
Repr:	nuisible à la reproduction
Resp:	respiration
RIP:	REACH Implementations Projects
SDS:	fiche de données de sécurité
SE:	exposition unique
scu:	sub cutan
Sens:	sensibilisant
STOT:	toxicité spécifique pour certains organes cibles



## Fiche de données de sécurité

### conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

REF: 740100.50

NucleoSpin DNA RapidLyse (50 preps)

Page: 17/17

Date d'impression: 15.05.2024

Date de révision: 18.01.2024

Version: 2.15.8.21

SVHC: Substance extrêmement préoccupante  
t/a: tonnes par an  
TCCA: Toxic Chemicals Control Act (S. Korea)  
Tox: toxique  
TSCA: The Toxic Substances Control Act (US)  
TWA: Pondérée dans le temps  
TRGS: Règles techniques (DE)  
UE: Union européenne  
VLCT: valeur limite d'exposition à court terme  
VME: valeurs limites de moyenne d'exposition  
vPvB: substance très persistante et bioaccumulable

#### 16.7 Conseils relatifs à la formation

Formation générale à la sécurité. Initiation périodique du personnel aux dangers et mesures de protection liés à la manipulation de substances dangereuses. Initiation ciblée supplémentaire du personnel à la manipulation de ces produits.



MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG  
Valenciener Str. 11  
52355 Düren · Germany  
[www.mn-net.com](http://www.mn-net.com)

DE Tel.: +49 24 21 969-0 [info@mn-net.com](mailto:info@mn-net.com)  
CH Tel.: +41 62 388 55 00 [sales-ch@mn-net.com](mailto:sales-ch@mn-net.com)  
FR Tel.: +33 388 68 22 68 [sales-fr@mn-net.com](mailto:sales-fr@mn-net.com)  
US Tel.: +1 888 321 62 24 [sales-us@mn-net.com](mailto:sales-us@mn-net.com)